



CONSEIL D'ADMINISTRATION
17 mai 2022

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

N° 2022 – 3

Délibération du conseil d'administration du 17 mai 2022
portant création du comité social d'administration de la CASA DE VELÁZQUEZ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 951-1-1 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 211-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu décret n° 2011-164 du 10 février 2011 modifié relatif aux écoles françaises à l'étranger modifié par le décret n° 2021-146 du 10 février 2021 ;

Vu l'avis du comité technique de la Casa de Velázquez en date du 9 mai 2022,

Délibère :

Article 1^{er}

Il est institué, auprès de la directrice de la Casa de Velázquez un comité social d'administration de proximité dénommé comité social d'administration d'établissement public, en application de l'article 6 du décret du 20 novembre 2020 susvisé :

Le comité social d'administration d'établissement public est compétent dans les matières et conditions fixées par le titre III du même décret pour les questions intéressant l'organisation et le fonctionnement de l'établissement public.

Article 2

Le comité social d'administration d'établissement public mentionné à l'article 1er de la présente délibération présidé par la Directrice de l'établissement comprend également la responsable des services administratifs ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines.

Le comité social d'administration d'établissement public comprend les représentants du personnel suivants : 2 titulaires et 2 suppléants élus au scrutin de sigle, dans les conditions fixées à l'article 20 du décret du 20 novembre 2020 susvisé.

La directrice de la Casa de Velázquez est assistée en tant que de besoin par le ou les représentants de l'établissement exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du comité social d'administration d'établissement public.

Article 3

En application de l'article 21 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, les parts de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour la création du comité social d'administration d'établissement de la Casa de Velázquez sont ainsi fixées au 1^{er} janvier 2022 : 59 agents représentés dont 37 femmes soit 62,71 % et dont 22 hommes soit 37,29 %.

Article 4

Le comité technique de la Casa de Velázquez institué par la délibération du 26 juin 2014 portant création du comité technique et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail demeurent compétents jusqu'au 1^{er} janvier 2023. Le mandat de leurs membres est maintenu jusqu'à la même échéance.

Article 5

La délibération n°2014-08 du 26 juin 2014 portant création du comité technique et la décision du 23 novembre 2016 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail sont abrogées à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 6

Sous réserve des articles 4 et 5, les dispositions de la présente délibération entrent en vigueur au prochain renouvellement général des instances de représentation du personnel de la fonction publique.

Nombre d'inscrits :	17
Nombre de votants :	15
Voix pour :	15
Voix contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Madrid, le 17 mai 2022

La Présidente



Marie-Christine JAILLET

Délibération publiée le : 01/06/2022